

allongées ayant de face un contour rectangulaire, un côté du rectangle étant environ quatre fois plus grand que l'autre ; les autres ont un contour sensiblement carré. Dans l'épiderme transformé les cellules peuvent avoir une surface libre cinq fois plus grande, leur arrangement et leur contour perdent toute régularité, et en même temps le contenu cellulaire devient fort différent ; le protoplasma est très granuleux et se colore assez énergiquement par le carmin, comme les mucilages. Le noyau devient énorme et se colore beaucoup plus énergiquement que les noyaux des cellules profondes ; la substance chromatique est disposée à la surface d'une sphère qui présente à son intérieur un très gros nucléole et se trouve percée de grandes fenêtres. Il semble bien qu'on ait ici affaire à un épiderme sécrétant un liquide servant à la nourriture des *Phytotus* et semblable à celui qu'a signalé Lundström dans les acarodomaties du Tilleul.

M. Van Tieghem fait à la Société la communication suivante :

ACIELLA, GENRE NOUVEAU DE LA TRIBU DES ÉLYTRANTHÉES DANS LA FAMILLE DES LORANTHACÉES, par **M. Ph. VAN TIEGHEM.**

Dans une Communication précédente (1), on a vu que les Loranthoïdées à ovaire pluriloculaire et à fruit bacciforme qui composent la tribu des Élytranthées se groupent dans les six genres : *Loxanthera*, *Amylothea*, *Macrosolen*, *Elytranthe*, *Lepostegeres* et *Treubella*. Depuis lors, l'étude des Loranthacées récoltées à la Nouvelle-Calédonie par Deplanche, Pancher et Balansa, qui sont conservées dans l'Herbier du Muséum, m'a fait connaître plusieurs espèces nouvelles appartenant à cette même tribu. Par l'ensemble de leurs caractères, c'est aux *Amylothea* que ces espèces ressemblent le plus ; mais elles en diffèrent cependant assez pour qu'il paraisse nécessaire de constituer pour elles un genre nouveau.

Rappelons d'abord que dans toutes les Élytranthées, à l'except-

(1) Ph. Van Tieghem, *Sur les LOXANTHERA, AMYLOTHECA et TREUBELLA, trois genres nouveaux pour la tribu des Élytranthées dans la famille des Loranthacées* (Bull. de la Soc. bot., 13 avril 1894).

tion des *Loxanthera*, le style est dépourvu de bourrelet autour de son insertion ; par contre, sa base est renflée en pyramide hexagonale et persiste au sommet du fruit, tandis que le style se détache au-dessus d'elle. On s'assure facilement que les logettes oblitérées et amyloacées de l'ovaire infère se prolongent côte à côte sans changement dans cette partie renflée ; elle appartient donc en réalité à l'ovaire, dont elle est la région supérieure libre, non au style, dont elle serait la base persistante. Le véritable style ne commence qu'au-dessus d'elle, au point où les logettes se fusionnent en un canal axile, et par conséquent il tombe tout entier. En d'autres termes, chez toutes ces Élytranthées, l'ovaire n'est pas en totalité, mais seulement en très grande partie, infère ou adhérent.

Dans les *Loxanthera*, immédiatement au-dessus de la séparation du calice staminifère, les faces dorsales des carpelles proéminent et forment un bourrelet hexagonal autour de la base non renflée du style. Celui-ci, long d'environ 9 centimètres, se compose de deux parties très nettement séparées. La portion inférieure, qui forme les deux tiers de la longueur totale, soit environ 6 centimètres, est plus épaisse, brune, revêtue, ainsi que le bourrelet basilaire, d'une épaisse cuticule lignifiée. Les logettes oblitérées et amyloacées de l'ovaire, au nombre de quatre ordinairement, s'y prolongent côte à côte sans changement ; à vrai dire, il faut y voir bien plutôt la région supérieure libre de l'ovaire que la région inférieure du style. La portion supérieure, terminée par un stigmate claviforme, occupe le tiers de la longueur totale, soit environ 3 centimètres ; elle est plus mince, jaunâtre, revêtue par une mince cuticule non lignifiée, et les logettes de l'ovaire y ont conflué à la base en un canal axile ; en un mot, il faut y voir le style vrai. Il est probable qu'après la chute du calice, ce style vrai tombe seul en se détachant au niveau du brusque changement de diamètre, où cesse aussi la cuticule lignifiée et où s'opère la confluence des loges, laissant adhérente toute la région ovarienne qui forme un long bec au sommet du fruit. Les matériaux que j'ai eus à ma disposition ne m'ont malheureusement pas permis de m'assurer du fait. Quoi qu'il en soit, les *Loxanthera* ne diffèrent pas seulement des autres Loranthoïdées par l'insertion si singulière de leurs anthères, mais encore par ce caractère remarquable que l'ovaire très allongé n'y est qu'en très petite partie, pour un

septième environ de sa longueur totale, infère ou adhérent, le fruit ne se constituant, il est vrai, qu'aux dépens de cette partie infère.

Le genre nouveau que la présente Note a pour objet d'établir offre dans son ovaire une conformation intermédiaire aux deux dispositions que l'on vient de rappeler. L'ovaire y est, en effet, beaucoup plus infère que dans les *Loxanthera*, mais beaucoup moins infère que dans les autres Élytranthées.

Toutes les espèces qui le constituent ont les fleurs hexamères, avec un ovaire infère dépourvu de sclérites, muni d'une cupule lignifiée étroite et profonde, en forme de tube ou de doigt de gant, creusé dans toute sa longueur de logettes parallèles bientôt oblitérées par un épiderme amylicé, dans chacune desquelles se développe un sac embryonnaire, et produisant finalement un fruit bacciforme. Ce sont donc bien des Élytranthées. Chez toutes, les anthères sont basifixes et, après la séparation du calice, le dos des carpelles ne produit pas de bourrelet, ce qui les éloigne des *Loxanthera*. Chez toutes, le calice est gamosépale, ce qui les sépare des *Treubella*. Chez toutes, les fleurs sont disposées en grappes de triades, ce qui les distingue à la fois des *Macrosolen*, des *Elytranthe* et des *Lepostegeres*, où les fleurs sont respectivement en grappe simple, en épi simple et en capitule. Par tous ces caractères aussi, c'est des *Amylothea* qu'elles se rapprochent le plus; aussi ai-je cru tout d'abord pouvoir les classer dans ce genre.

Elles en diffèrent pourtant par plusieurs caractères, et surtout parce que la portion supérieure libre de l'ovaire y est beaucoup plus développée. La pyramide hexagonale tronquée qu'elle forme au-dessus de la ligne d'insertion du calice après la chute du style y atteint, en effet, dans certaines espèces, une longueur égale à celle de la portion inférieure et adhérente. En un mot, l'ovaire n'y est que semi-infère. La région inférieure adhérente de l'ovaire se développe seule pour former le fruit; la partie supérieure libre, non seulement ne grandit pas, mais se réduit plutôt en tous sens par dessiccation. En conséquence, le fruit se termine par une pointe, d'autant plus marquée qu'il est plus jeune, circonstance qui m'a fait donner à ce genre le nom d'*Aciella* (1).

Quelques mots maintenant sur chacune des huit espèces

(1) De *acies*, pointe.

d'*Aciella* que j'ai pu reconnaître jusqu'à présent parmi les plantes néo-calédoniennes que j'ai eues à ma disposition.

*Aciella pyramidata*. — Considérons d'abord, en la prenant pour type, la plante récoltée à deux reprises à l'île des Pins par Pancher et distribuée par lui, d'abord en 1860 sous le n° 623, puis en 1870 sous le n° 4586. Elle y croît sur divers arbres, notamment des Méliacées (*Milnea*, *Hartighsea*) et des Dilléniacées (*Dillenia*, etc.), où elle forme des touffes de plusieurs mètres de largeur. Elle fleurit de février en avril et jusqu'en juillet, et ses fleurs, qui mesurent plus de 4 centimètres de longueur, sont de couleur jaune orangé.

Autour de sa base renflée, fixée à l'arbre nourricier par un suçoir primaire, la tige émet des racines adventives qui rampent sur la branche hospitalière en s'y attachant d'abord par des plaques adhésives de forme ovale, puis en y enfonçant autant de larges suçoirs secondaires. Ça et là, sur leur face supérieure libre, ces racines produisent d'abord un bourgeon, puis une tige adventive, qui à son tour se ramifie. C'est ce drageonnement progressif qui explique l'étalement de la plante et sa grande extension.

Les feuilles sont opposées, brièvement pétiolées, à limbe ovale atténué à la base, arrondi au sommet, coriace, muni de nervures pennées saillantes sur les deux faces. Elles mesurent 9 à 10 centimètres de long sur 5 centimètres de large. Les fleurs sont portées par des pédicelles courts, fasciculés en assez grand nombre à l'aisselle des feuilles. Chacun d'eux porte au sommet soit deux pédicelles secondaires à bractée mère conrescente terminés par une fleur au-dessus de la bractée, soit un seul pédicelle semblable. L'ensemble du groupe floral peut donc être considéré comme une ombelle sessile de triades, avec avortement de la fleur médiane et parfois aussi de l'une des fleurs latérales.

Le calice est formé de six sépales jaunes, épais et opaques, longs de 4 centimètres et conrescents en tube dans leur moitié inférieure; dilaté brusquement en sac à sa base de manière à déborder la petite collerette formée par le calicule, ce tube s'élargit ensuite progressivement jusqu'au milieu, puis se rétrécit dans le bouton jusqu'au sommet. A l'épanouissement, c'est dans le milieu de cette partie rétrécie que s'opère d'abord la séparation des sépales, qui progresse ensuite vers le haut et vers le bas. A chaque

sépale est superposée une étamine, à filet conrescent avec lui jusqu'au milieu de sa partie libre, à anthère étroite et basifixe, à pollen formé de grains profondément trilobés. Au-dessus de la séparation du calice, l'ovaire se prolonge en une pyramide hexagonale, dont les arêtes alternent avec les sépales et les étamines, et qui se termine par un style plus long que les sépales et les étamines, renflé en massue au sommet. La jonction de l'ovaire et du style est marquée dans le bouton par un étranglement, où s'opérera plus tard la séparation du style. Dans sa totalité, l'ovaire mesure 6 millimètres ou 6<sup>mm</sup>,5, dont 3 millimètres ou 3<sup>mm</sup>,5 pour la région adhérente, inférieure à l'insertion du calice, et 3 millimètres, c'est-à-dire autant ou presque autant, pour la région supérieure libre. Il est donc bien exact de dire qu'il est semi-infère.

Après la chute du calice staminifère, la région adhérente de l'ovaire se développe pour former le fruit; la pyramide tronquée qui la surmonte ne s'accroît pas et même diminue en se desséchant; elle se réduit à une pointe, relativement de plus en plus petite, au sommet du fruit. C'est de l'existence de cette pyramide que nous tirerons le nom de cette espèce, en l'appelant *Aciella pyramidata*.

*Aciella Pancheri*. — Pancher a récolté aussi à l'île des Pins, en 1870, une plante très voisine de la précédente, également à fleurs orangées, qui ne porte pas de numéro dans l'Herbier du Muséum. Elle en diffère par des feuilles plus grandes et plus larges, mesurant 10 centimètres sur 7, à base arrondie vers le pétiole. Elle en diffère aussi par l'inflorescence, qui est une ombelle axillaire pédicellée à trois ou quatre rayons, terminés chacun par une triade à fleur médiane sessile et fleurs latérales pédicellées. Ce sera l'*Aciella Pancheri*.

*Aciella lanceolata*. — Deplanche a recueilli, de 1861 à 1867, à la baie de Tupiti, aux bords de la rivière de Toon du, une espèce du même genre, distribuée sous le n° 382. Elle diffère des précédentes, notamment par ses feuilles longues et pointues, lancéolées, mesurant 13<sup>cm</sup>,5 sur 5 centimètres. L'inflorescence y est une ombelle axillaire, longuement pédicellée, où chacun des cinq à sept pédicelles secondaires se termine par une triade à fleurs latérales pédicellées, à fleur médiane sessile.

Le calice, dont la couleur à l'état vivant n'est pas indiquée, a ses six sépales concrescents en tube dans la moitié de leur longueur, comme dans les espèces précédentes, mais il est mince et transparent. La partie supérieure libre de l'ovaire n'atteint ici que la moitié de la longueur de la partie inférieure adhérente. Le style est aussi plus court, ne dépassant pas la longueur des sépales et des étamines.

A cause de la forme de ses feuilles, nous nommerons cette espèce *Aciella lanceolata*.

*Aciella lifuensis*. — L'Herbier du Muséum possède deux échantillons d'une plante récoltée à l'île Lifu par Deplanche, sans date ni numéro, désignée seulement comme étant une Rubiacée (*sic*). Elle se distingue des précédentes, notamment par la forme des feuilles, qui sont largement ovales, et par l'inflorescence, qui est une grappe à axe grêle, noir, portant un petit nombre de pédicelles secondaires, terminés chacun par une triade à fleurs latérales pédicellées. Ce sera l'*Aciella lifuensis*.

*Aciella Deplanchei*. — Le même collecteur a rapporté en 1861 une plante du même genre, figurant dans la collection du Muséum sous le n° 376, qui lui est commun avec une Loranthée à calice dialysépale et anthères basifixes. Elle diffère des précédentes par ses feuilles ovales acuminées, à nervures beaucoup plus saillantes en bas qu'en haut. L'inflorescence y est une grappe axillaire ne portant que quelques pédicelles secondaires terminés par autant de triades. La partie libre de l'ovaire ne dépasse pas ici le tiers de la partie concrescente. Ce sera l'*Aciella Deplanchei*.

*Aciella rubra*. — Balansa a récolté en 1869, dans les forêts situées au-dessus de Téné, près de Bourail, vers 600 mètres d'altitude, une espèce distribuée sous le n° 1319. Comme elle se distingue de toutes les précédentes par ses fleurs à calice rouge, nous la nommerons *Aciella rubra*.

Les feuilles y sont ovales lancéolées, plus petites que dans l'*A. lanceolata*, mesurant seulement 10 centimètres sur 4 centimètres, à nervures pennées très peu saillantes, et demeurent d'un vert clair après la dessiccation. L'inflorescence se compose de petites ombelles à gros pédicelles, fasciculées aux nœuds et portant chacune

trois ou quatre triades à fleur médiane sessile. L'ovaire infère est brun ; sa partie supérieure libre est jaunâtre et ne mesure que la moitié de la partie conorescente. Le style ne dépasse pas la longueur des sépales et des étamines.

*Aciella Balansæ*. — Le même voyageur a rapporté du mont Mou, en 1870, une espèce à fleurs jaunes qu'il a distribuée sous le n° 2780. Les feuilles y sont brunes après dessiccation, largement ovales, atténuées aux deux extrémités. L'inflorescence y est une petite ombelle axillaire de triades. L'ovaire infère est verdâtre et d'aspect cireux. Ce sera l'*Aciella Balansæ*.

*Aciella tenuifolia*. — Enfin, du même lieu, de la même date et du même collecteur, nous avons, sous le n° 2780 a, une espèce remarquable par ses feuilles, qui sont étroites et longues, à bout arrondi, mesurant 10 centimètres sur 3 centimètres, coriaces, à nervures pennées très peu marquées, et qui se conservent d'un vert clair après dessiccation. Les fleurs sont en petites ombelles de triades, fasciculées aux nœuds.

Le calice, qui est jaune, mince et transparent, est conorescent en tube sur une plus grande longueur que dans toutes les espèces précédentes ; mais, par contre, il se fend plus profondément d'un seul côté pour laisser sortir le style, phénomène très fréquent, comme on sait, chez les *Dendrophthoe*. L'ovaire infère est verdâtre, céracé, plus long qu'ailleurs, mesurant 5 millimètres. La région supérieure libre de l'ovaire est jaunâtre et ne mesure que 2<sup>mm</sup>,5, soit la moitié seulement de la longueur de l'autre.

A cause de l'étroitesse de ses feuilles, nous nommerons cette espèce *Aciella tenuifolia*.

Ensemble ces huit espèces constituent le genre *Aciella*, voisin des *Amylothea*, mais qui s'en distingue à la fois par l'inflorescence, par la conformation du calice et surtout par l'ovaire, qui est, à divers degrés, semi-infère. Très répandu, comme on voit, en Nouvelle-Calédonie, ce genre est-il propre à cette région ? En attendant que des études ultérieures nous renseignent plus amplement sur cette question, il semble dès à présent certain que les *Aciella* croissent aussi en Australie.

En effet, parmi les *Amylothea* décrits dans une Note précé-

dente, il en est un, originaire d'Australie, l'*A. dictyophleba* (*Loranthus dictyophlebus* F. Mueller), qui s'éloigne de tous les autres par l'inflorescence, la conformation du calice et la longueur de la base pyramidale persistante du style. Tous ces caractères précisément rapprochent cette espèce des *Aciella* qui viennent d'être décrits; à tel point qu'il paraît préférable de la retirer des *Amylothea* pour la classer désormais dans le genre *Aciella*. La distinction des deux genres *Amylothea* et *Aciella* en deviendra plus nette, puisque, aux différences tirées de la forme de l'inflorescence et de la conformation de l'ovaire, s'ajoutera la conformation différente du calice, à tube long, fortement gamosépale dans les *Aciella*, à tube court, faiblement gamosépale, dans les *Amylothea*.

M. Jeanpert, vice-secrétaire, donne lecture de la communication suivante :

L'*ALLIUM SUBHIRSUTUM* CULTIVÉ A BELLE-ILE-EN-MER;  
par M. E. GADECEAU.

Partageant l'opinion de l'auteur de la *Flore de l'Ouest*, qui connaît à fond la végétation d'une île où il a fait de fréquents et longs séjours pour la publication de ses *Algues de l'Ouest de la France*, je n'ai jamais cru, on le sait, à l'indigénat à Belle-Ile de l'*Allium subhirsutum*, espèce méditerranéenne, très cultivée dans l'Ouest.

Néanmoins, ayant lu récemment dans le Bulletin (1) le nouvel article de M. Le Grand sur ce sujet, et poursuivant, cette année, mes excursions botaniques à Belle-Ile, notamment à Loc-Maria, l'idée me vint de questionner, relativement à l'Ail dont il s'agit, le vétérinaire de l'endroit, M. Loréal, chez qui je logeais. Sa réponse, qui me parut bien typique, fut textuellement celle-ci : « Cet Ail pousse ici sans permission ! » et, quelques instants après, son jeune fils m'en apportait un bouquet provenant du jardin du sacristain, où je le vis moi-même dans le voisinage de landes couvertes d'Ajoncs!

Je visitai ensuite le cimetière, et je constatai qu'il était garni de la même plante.

(1) Le Grand, *Sur l'*Allium subhirsutum* de Belle-Ile* (*Bull. Soc. bot. Fr.*, t. XLI, p. 35).